



Résolution générale de l'Assemblée générale du **Snudi-FO 67**

Vendredi 16 juin 2023 - STRASBOURG

L'Assemblée générale du **Snudi-FO 67** revendique l'abrogation de la loi Macron-Borne contre les retraites.

Elle rappelle ses revendications en lien avec celles de l'**UD FO 67** : pas de recul de l'âge légal de départ, pas d'allongement de la durée de cotisations, maintien de tous les régimes, pas touche aux régimes spéciaux, RETRAIT PUR ET SIMPLE DU PROJET MACRON-BORNE qui n'est ni amendable, ni négociable !

L'Assemblée générale du **Snudi-FO 67** dénonce la répression gouvernementale contre les organisations syndicales et les manifestants.

Retrait du « PACTE » Ndiaye ! Augmentation générale des salaires sans contrepartie !

L'AG du **Snudi-FO 67** revendique le retrait du « PACTE » Ndiaye et l'augmentation générale des salaires sans contrepartie par l'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice qui « coûterait » moins de 12% du montant de la loi de programmation militaire qui a été adoptée par le parlement.

L'AG du **Snudi-FO 67** dénonce le « PACTE » qui, profitant de l'étranglement financier des collègues sous-payés, vise à déréglementer totalement le statut et les obligations réglementaires de service, à introduire l'arbitraire et la division entre collègues et à réintroduire le travail payé à la tâche.

C'est le Ministre qui porte la responsabilité de toutes les tensions qui naîtraient forcément d'un dispositif aussi arbitraire et déréglementé, et certainement pas les collègues divisés entre ceux qui seraient amenés, par leurs salaires trop bas, à se porter volontaires et les autres.

Le **Snudi-FO 67** se félicite que la totalité des syndicats de l'Éducation nationale ait décidé de quitter les concertations sur le « PACTE » et ait quitté le CSAMEN du 31 mai.

De la loi Rilhac au « PACTE » Ndiaye, en passant par les évaluations d'écoles ou l'expérimentation marseillaise, le président et son ministre poursuivent bien un seul et même objectif : remettre en cause méthodiquement l'École publique et nos statuts en calquant le fonctionnement des écoles sur celui des entreprises privées, en instaurant la concurrence entre écoles, entre collègues, sous l'égide de directeurs que le Ministre voudrait transformer en contremaîtres chargés d'appliquer ses contre-réformes au risque d'être révoqués à tout moment.

L'AG du **Snudi-FO 67** invite les collègues à prendre position contre cette manœuvre visant à diviser les collègues entre eux, entre « signataires » et « non signataires », en s'unissant pour exiger ensemble dans des motions, prises de position d'écoles le retrait du « PACTE » et l'augmentation générale des salaires.

Il propose à toutes celles et tous ceux qui partagent cette position, qui refusent la division orchestrée par le Ministre et le gouvernement, de se syndiquer au **Snudi-FO 67** : c'est en agissant ensemble que nous parviendrons à rejeter cette déréglementation.

Direction d'école : abrogation de la Loi Rilhac et abandon des décrets d'application !

L'AG du **Snudi-FO 67** a pris connaissance des projets de décret d'application de la loi Rilhac qui instaurent pour les directeurs d'école, placés sur un siège éjectable, de nombreuses tâches supplémentaires (conseil école-collège, formation des collègues, inclusion scolaire systématique, missions de « pilotage » pédagogique de l'école ...), une responsabilité accrue, un véritable flicage avec une évaluation spécifique au bout de 3 ans d'exercice puis tous les 5 ans, ...

L'AG dénonce l'obligation pour les directeurs ayant plus de 3 ans d'exercice dans la fonction de demander leur réinscription sur la liste d'aptitude.

L'AG réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Rilhac et l'abandon de ses décrets d'application.

L'AG revendique l'augmentation des décharges pour toutes les écoles, une aide administrative statutaire dans chaque école, une augmentation de 100 points d'indice pour tous, l'allègement de leurs tâches, le maintien et le respect du décret de 1989.

NON à l'Acte II de l'école inclusive

L'AG du **Snudi-FO 67** a pris connaissance des annonces faites par le président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 2023 qui prévoit d'aller plus loin dans l'inclusion scolaire systématique en intégrant les établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires et en réduisant les moyens humains.

Face à une nouvelle dégradation des prises en charge des élèves les plus fragiles et à une nouvelle charge contre les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves, le **Snudi-FO 67** réaffirme ses revendications :

- le rétablissement de toutes les classes spécialisées et postes de RASED avec un PE spécialisé, formé et qualifié, affecté sur chaque poste ;
- la défense et le rétablissement des formations spécialisées et des formations continues dispensées par les circonscriptions ASH de l'Education Nationale et non par les SESSAD et autres associations. Non à l'externalisation et à la privatisation via les DAR (dispositifs d'auto-régulation) ;
- la création massive de postes de personnels qualifiés et diplômés dans les établissements spécialisés, sociaux et médico-sociaux, annulation des suppressions de postes, arrêt immédiat des fermetures ou démantèlements d'établissements et de structures (SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté), INJ (Instituts Nationaux de Jeunes Sourds et de Jeunes Aveugles)...), de services, de classes, ...
- le développement des moyens indispensables (AESH i, AESH co, ...) pour prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire quand c'est possible et dans les structures ou classes spécialisées ;
- la création d'un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH avec des salaires à temps complet ;
- l'abandon des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui n'ont pour objectif que de réduire les dépenses.

Ingérences municipales, territorialisation de l'école et mise en cause de l'égalité des droits

Le **Snudi-FO 67** poursuivra pied à pied le combat contre toutes les ingérences municipales dans le fonctionnement de l'École publique et la remise en cause des personnels et de leur statut de fonctionnaire d'Etat.

L'AG du **Snudi-FO 67** réaffirme son exigence d'abandon de toutes les tentatives et contre-réformes ministérielles visant à déréglementer et à territorialiser l'École publique : expérimentation marseillaise, cités éducatives, évaluations d'école, PEDT, rythmes scolaires, concertations « notre école, faisons-la ensemble », ...

Abandon des évaluations d'école

Le **Snudi-FO 67** est intervenu dans de nombreuses circonscriptions cette année pour informer les collègues des enjeux et les aider à faire respecter leurs droits statutaires nationaux.

C'est ainsi qu'à Eschbach, à Griesheim près Molsheim, à Fegersheim, à Illkirch-Graffenstaden, à Strasbourg..., et malgré les pressions des représentants du Ministre, des évaluations d'écoles n'ont pu se tenir telles qu'elles avaient été programmées.

L'AG du **Snudi-FO 67** réaffirme son opposition totale et constante à la mise en place des évaluations d'école visant à détruire le statut national des PE et à territorialiser l'École et mandate le Bureau du **Snudi-FO 67** pour regrouper avec lui tous les collègues qui le solliciteront afin de faire reculer cette mesure destructrice de l'Education Nationale.

Carte scolaire : annulation des fermetures de classes

L'AG du **Snudi-FO 67** invite les collègues à alerter le syndicat et à se regrouper avec lui afin que toutes les demandes d'ouvertures et d'annulations de fermetures soient satisfaites.

L'AG du **Snudi-FO 67** revendique une baisse significative des effectifs dans tous les niveaux de classe, autant en élémentaire qu'en maternelle (les préconisations ministérielles de 24 élèves en GS, en CP et en CE1 ne peuvent conduire à une augmentation des effectifs dans les autres niveaux), ainsi qu'un véritable plan d'urgence avec la création de centaines de postes et un recrutement en masse d'enseignants, en particulier par la tenue d'un concours exceptionnel de recrutement niveau licence afin, notamment, que tous les remplacements soient assurés. L'AG du **Snudi-FO 67** revendique l'arrêt immédiat et définitif des « job dating » pour recruter des enseignants.

Pour le CSA-SD du 20 juin, le **Snudi-FO 67** invite les collègues à transmettre les fiches carte scolaire. Le syndicat demandera que les délégations d'école soient reçues avec le syndicat et prendra toutes les initiatives afin d'obtenir satisfaction sur chacune des demandes.

L'AG du **Snudi-FO 67** condamne l'utilisation d'une application privée « ANDJARO » financée par de l'argent public.

Défense de la laïcité

L'AG du **Snudi-FO 67** revendique son attachement à la laïcité de l'École et de l'Etat. La laïcité, c'est l'application de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'Etat. C'est l'application du principe fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée !

L'AG du **Snudi-FO 67** revendique l'abrogation de toutes les lois anti-laïques qui organisent le financement des écoles privées par des fonds publics (de la loi Debré-Guermeur de 1959 à la loi Blanquer de 2019).

Adoptée à l'unanimité, le 16 juin 2023 à Strasbourg